

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le lundi 08 novembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 02 novembre 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire.

| | | |
|--|----|--|
| Nombre de membres afférents au conseil municipal | 35 | Date de la convocation : 02 novembre 2021 |
| Nombre de présents | 29 | |
| Nombre de pouvoirs | 6 | Date de l'affichage : 10 novembre 2021 |
| Suffrages exprimés | 35 | |

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Aline DUZERT, Mme Sandra LARTIGAU, M. Guillaume SEGUIER, M. Pierre STETIN, Mme Géraldine MADOUNARI.

POUVOIRS :

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON a donné pouvoir à M. Vincent MORA,
Mme Aline DUZERT a donné pouvoir à Mme Martine LABARCHEDE,
Mme Sandra LARTIGAU a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
M. Guillaume SEGUIER a donné pouvoir à M. Guillaume LAUSSU,
M. Pierre STETIN a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ,
Mme Géraldine MADOUNARI a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : TARIFICATION DE STATIONNEMENT POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-29 et L. 2333-87,

VU la délibération en date du 26 octobre 2017 relative aux tarifs et aux zonages du stationnement payant,

VU la délibération en date du 22 février 2018, relative aux nouveaux tarifs d'abonnement,

VU l'avis favorable de la commission stationnement du 26 octobre 2021,

VU l'avis favorable émis par le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Dax dans sa séance du 29 septembre 2021.

CONSIDÉRANT la demande des professionnels de santé de bénéficier d'un forfait de tarification spécifique pour leur stationnement en centre-ville.

SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS, celles de Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN ayant donné procuration à M. Yves LOUME, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI ayant donné procuration à Mme Axelle VERDIERE BARGAOU.

APPROUVE le principe d'une nouvelle tarification pour les professionnels de santé dacquois,

FIXE l'abonnement annuel pour les professionnels de santé établis sur Dax à titre gratuit, pour une durée journalière de 3 heures fractionnables,

APPROUVE la durée journalière de trois heures fractionnables, dans le cadre d'un abonnement annuel,

APPROUVE les conditions d'abonnement et de résiliation des abonnements annuels.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

N°DEL103-2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le VINGT-NEUF du mois de SEPTEMBRE à 18h00, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 23 SEPTEMBRE 2021, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL DOURTHE – Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAUT – Mme Martine ERIDIA – M. Alexis ARRAS – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – M. Yves LOUMÉ – Mme Isabelle RABAUD FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine LAGRASSE – M. Laurent LAFOURCADE – M. Henri BEDAT – Mme Christelle LALANNE – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Pascal DAGES
M. Guillaume LAUSSU
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
M. Philippe CASTEL
M. Albert AUZEMERY
M. André HUMEAU

Donne pouvoir à :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
M. Grégory RENDÉ
M. Yves LOUMÉ
M. Hervé DARRIGADE
M. Gérard LE BAIL
Mme Martine GAY

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Pascal DAGES – M. Guillaume LAUSSU – Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI – M. Philippe CASTEL – M. Albert AUZEMERY – M. André HUMEAU – M. Jean-Claude BLANES – M. Philippe DELMON.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Envoyé en préfecture le 11/10/2021
Reçu en préfecture le 11/10/2021
Affiché le 11/10/2021
ID : 040-244000675-20210929-DEL103_2021-DE



Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20211109-20211108-4-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

OBJET : MOfICATIONS DES REGLES DU STATIONNEMENT SUR LA CO

Envoyé en préfecture le 11/10/2021

Reçu en préfecture le 11/10/2021

Affiché le 11/10/2021

ID : 040-244000675-20210929-DEL103_2021-DE



Monsieur le Vice-Président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2333-87 et L 5211-6,

Vu la demande adressée par la Ville de Dax par courrier en date du 07 septembre 2021,

La période de la pandémie a souligné le caractère essentiel de l'intervention des professionnels de la santé, dans le cadre du maintien des soins à domicile pour les personnes fragiles ou dépendantes, afin de libérer le secteur hospitalier mis sous tension.

Afin d'accompagner la qualité du service médical rendu, la Ville de Dax souhaite faciliter la venue des professionnels de la santé dacquois auprès de leurs patients, domiciliés en centre-ville, avec la mise en place d'un forfait de tarification spécifique.

Ce dispositif pourra s'appliquer aux catégories professionnelles suivantes : les infirmières libérales réalisant plus de 90 % de leur travail au domicile des patients, les médecins pour les visites à domicile et les soins aux patients hors cabinet dans le cadre d'une pratique minimale de 100 actes par an, les masseurs kinésithérapeutes, les sages-femmes remplissant des critères identiques.

Une durée journalière en termes de gratuité sera instaurée avec une durée maximum de trois heures, durée de temps fractionnable par le professionnel en fonction des visites réalisées.

La mise en œuvre de cette nouvelle tranche de tarification impose l'extension de l'utilisation de l'application EasyPark, déjà déployée sur Dax, avec la création pour les professionnels de santé d'une plage horaire de trois heures de gratuité, établie principalement sur l'identification de l'immatriculation du véhicule.

Le coût de la solution logicielle et du déploiement reste financé par la Ville de Dax avec un montant estimé de 150 € HT par mois, en fonction du coût de développement.

A cette fin les professionnels se verront soumis à la production de justificatifs et l'application de mesures de contrôle, avec la faculté pour les demandeurs de présenter une attestation rédigée par la Communauté Professionnelle de Santé (CPTS) du bassin dacquois, ou pour les non adhérents à cette structure, l'utilisation du document de l'ordre des médecins comme justificatif, sur la base du Système National Inter Régimes.

Ce document comptable et fiscal comporte le détail précis des prestations, il ne sera communiqué qu'après la suppression de certaines informations confidentielles, avant sa transmission au service gestionnaire du stationnement.

La domiciliation des professionnels éligibles à ce dispositif reste limitée à une adresse professionnelle établie sur Dax.

Une soixantaine d'infirmières sont susceptibles d'être associées à cette démarche, avec un nombre d'une quarantaine de médecins généralistes, plus les membres des autres professions évoquées, mais avec un effectif plus restreint.

Un abonnement annuel sera proposé aux professionnels éligibles, avec la faculté de le résilier par simple courrier ou demande enregistrée un mois avant le terme, avec un effet de la résiliation à la date anniversaire.

La résiliation et les remboursements d'un abonnement annuel seront également autorisés dans les cas suivants : décès du titulaire, cession du véhicule lié à l'abonnement, déménagement ou domiciliation hors de la commune de Dax, cessation d'activité professionnelle.

Un justificatif sera présenté par l'abonné en complément de sa demande de résiliation.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20211109-20211108-4-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

Conformément à l'article L.2333-87 du Code général des collectivités territoriales, l'Agglomération du Grand Dax, en qualité de gestionnaire de la voirie publique, émet un avis sur ces modifications apportées à la politique communale de stationnement payant sur voirie.

Envoyé en préfecture le 11/10/2021
Reçu en préfecture le 11/10/2021
Affiché le 11/10/2021
ID : 040-244000675-20210929-DEL103_2021-DE



APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A LA MAJORITE (56 VOTANTS : 39 POUR – 4 CONTRE et 13 ABSTENTIONS)

Article 1 : EMET un avis favorable sur les modifications proposées à la politique communale de stationnement payant sur voirie envisagées par la ville de Dax.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 29 septembre 2021
LE PRESIDENT,**

Julien DUBOIS.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20211109-20211108-4-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

Envoyé en préfecture le 11/10/2021

Reçu en préfecture le 11/10/2021

Affiché le 11/10/2021

ID : 040-244000675-20210929-DEL103_2021-DE



Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20211109-20211108-4-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021